

*Taxe d'accise***LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Collette:** Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, la Chambre a ordonné vendredi dernier que deux votes différés aient lieu ce soir sur le bill C-61. Je m'excuse, un vote différé sur le bill C-61. Après avoir discuté de la question, les partis sont convenus de fixer l'heure de ce vote à 9 h 45 au lieu de 10 heures.

**M. Kempling:** En effet, monsieur l'Orateur, à la suite d'entretiens, nous avons décidé de procéder au vote à 9 h 45.

**M. Knowles:** Oui, monsieur l'Orateur, il était entendu que le vote serait remis à un moment que fixeraient les leaders à la Chambre, et nous sommes tombés d'accord sur 9 h 45. Je n'ai pas d'objection à ce qu'on tienne deux votes, mais je pense qu'un seul vote a été officiellement prévu pour ce soir.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député a parfaitement raison: on procédera au vote à 9 h 45 ce soir.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE****MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude du bill C-57, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et à prévoir un impôt sur les revenus pétroliers, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n<sup>os</sup> 1 et 3 de M. Blenkarn.

**L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton):** Monsieur l'Orateur, quand le débat de ce bill à l'étape du rapport a commencé, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a fait ce que j'ai considéré alors comme une bonne suggestion, compte tenu du nombre d'amendements dont nous aurons à débattre, c'est-à-dire qu'il a proposé que nous considérions l'étape du rapport comme une sorte de deuxième lecture, que nous passions ensuite au vote. Je ne sais pas si j'ai manqué quelque chose entre-temps, mais il me semble que c'est précisément ce que nous faisons. Je ne connais pas quel accommodement a pu être obtenu à ce sujet. L'autre problème qui se présente à vous est que si j'ai un amendement à présenter, ce qui se trouve être le cas...

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. La Chambre débat les amendements n<sup>os</sup> 1 et 3 qui, par décision de la présidence, sont regroupés aux fins du débat.

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Monsieur l'Orateur, dans le bill C-57 tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise il y a bien des dispositions qui m'attristent énormément. Je n'ai pas le temps de signaler toutes les dispositions presque inhumaines que contient cette mesure, mais je concentrerai mes observations sur ses aspects les plus mesquins.

Je dois signaler dès le départ que le manque de compréhension que manifeste le gouvernement libéral en voulant indexer les taxes sur la bière, le vin et l'alcool me renverse. Je n'essaie pas de prétendre que le gouvernement libéral a probablement

mené des milliers de Canadiens à boire, même si c'est peut-être vrai. Ce que je veux dire, c'est que les libéraux sont coupables de discrimination envers les Canadiens qui aiment prendre un verre de temps à autre. A cause de la nouvelle indexation sans précédent des taxes sur la bière, le vin et l'alcool, les Canadiens pourraient finir par payer jusqu'à \$23.64 pour une caisse de bière. Cela représente une augmentation scandaleuse de près de 160 p. 100. Le gouvernement semble non seulement vouloir faire monter le prix de tous les biens et services ordinaires, mais aussi saigner les Canadiens à blanc.

Le gouvernement s'est fait rebattre les oreilles par l'opposition récemment au sujet de l'inflation, et ce à juste titre. Un taux d'inflation record de 12.6 p. 100 n'est pas une chose dont les libéraux devraient être fiers. Pourtant, ils semblent tenir à stimuler au lieu de ralentir l'ascension rapide du taux d'inflation qui nous plongera dans la misère tout en nous rendant tristement célèbres sur la scène internationale. Qu'est-ce que cela veut dire pour les travailleurs moyens? Cela veut dire qu'un dollar achète environ le tiers de ce qu'il achetait en 1971. Les Canadiens doivent payer environ 7 p. 100 de plus pour un emprunt normal que lorsque les conservateurs étaient au pouvoir. Ils doivent payer environ 60c. le gallon de plus pour l'essence et 15.2 p. 100 de plus pour se nourrir que l'année dernière. Maintenant, les libéraux demandent aux Canadiens moyens de vider leurs poches simplement pour acheter une bouteille de bière. Quand les libéraux cesseront-ils de harceler les citoyens ordinaires? C'est une bonne question et je voudrais vous donner quelques-unes des réponses dès maintenant.

Les libéraux n'ont qu'une solution pour compenser toutes leurs années de dépenses excessives. Ils doivent augmenter leurs recettes pour payer leurs habitudes dépensières. Ils forceront les Canadiens moyens à leur donner de plus en plus d'argent grâce à une taxe cachée qui sera maintenue d'année en année sans que le Parlement puisse faire quoi que ce soit à cet égard, et cela constitue un précédent très dangereux.

Le ministre des Finances a déclaré que cette taxe qui s'appliquera à toutes les boissons est simplement une taxe procentuelle et qu'elle est donc semblable à bien d'autres droits perçus par le gouvernement. Selon moi, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une taxe proportionnelle. Il ne s'agit pas, comme nous le dit le ministre, d'une taxe ad valorem. Au sens strict du terme, une taxe ad valorem correspond à un pourcentage constant du prix total de vente, ajusté chaque année. La taxe proportionnelle ne change que lorsque les différentes parties concernées se sont entendues et que le Parlement a voté à ce sujet.

● (1610)

Le nouveau système que les libéraux essaient surnoisement d'instaurer aurait pour effet d'imposer une taxe globale indexée au taux d'inflation par les coûts pour l'ensemble des boissons. En d'autres termes, quand les frais de production, le prix des matières premières, les frais de commercialisation ou les autres indices de prix augmenteraient d'un certain pourcentage, la taxe sur les boissons augmenterait d'un montant équivalent. Cela revient à ajouter les taxes les unes aux autres et cela risque d'acculer l'une des principales sources de revenus du gouvernement à la faillite.